



**Mesdames et Messieurs,
Chers amis,**

Cette année encore, il ne nous aura pas été possible de nous réunir pour célébrer comme il se doit notre traditionnelle cérémonie des vœux.

En effet l'épidémie de Covid-19 continue de polluer notre quotidien et les épidémies qui règnent également sur le monde animal et notamment sur nos volatiles m'interpellent sur la formule «prendre la plume».

C'est donc avec mon clavier d'ordinateur que je vais m'adresser à vous dans l'attente de pouvoir vous retrouver autour d'un verre de l'amitié.

Je le crois sincèrement et attends ce moment avec impatience car comme je l'ai d'ores et déjà écrit sur nombreux de mes vœux, *«Point d'arc en ciel qui ne soit pas précédé de la pluie. Ainsi, malgré la tempête que nous traversons, le meilleur reste à venir»*

L'une des bonnes conséquences de cette pandémie, et peut-être la seule, est que nous prendrons beaucoup plus de plaisir à nous retrouver lors de moments conviviaux.

Je m'attache profondément à ce que notre population retrouve le plus vite possible la sérénité, la joie, la solidarité...

«La commune», outre le découpage administratif d'une ville ou d'un village, est aussi, et surtout, l'étymologie des mots en commun, et communauté. Il paraît donc important que tout ne se concentre pas sur les individus que nous sommes mais bien évidemment sur l'intérêt général de notre collectivité.

Le conseil municipal et moi-même œuvrons pour cela dans des actions visibles et d'autres qui le sont moins mais qui ont toutes comme objectif de garder et d'amplifier notre sentiment du bien vivre à Ville Sur Jarnioux.

Cela ne peut bien-évidemment pas se faire sans vous et votre participation dans les différents évènements proposés par les élus ou les différentes associations qui animent notre village.

J'en profite justement pour remercier tous les villésiens qui contribuent à la pérennité de ce tissu associatif ainsi que pour les actions menées.

Outre l'aspect festif, nous travaillons également à l'amélioration de notre cadre de vie sur l'ensemble du village avec de nombreux travaux en cours ou à venir dans les différents hameaux (enfouissement des réseaux électriques et de communication, changement de conduites hydrauliques,

renovation de voiries...).

Bien entendu, il ne nous est pas possible d'intervenir en simultané sur l'ensemble de la commune en raison des impératifs budgétaires, techniques, règlementaires et également parce que nous travaillons avec des partenaires tels que notre communauté d'agglomération ou divers syndicats qui gèrent un périmètre plus étendu que notre seule commune.

En parallèle, nous axons notre mandat sur la communication avec la distribution régulière de notre lettre d'informations qui donne le détail de ces différents travaux. Cette lettre se verra bientôt complétée par l'édition d'un bulletin municipal annuel dans lequel les associations qui le souhaitent pourrons largement présenter leurs rôles et manifestations. La commission communication planche actuellement sur la refonte de notre site internet afin d'offrir aux usagers un site plus intuitif et ludique.

Dès que le contexte sanitaire le permettra, nous organiserons également des réunions publiques afin que nous puissions échanger avec vous sur l'ensemble de nos projets et les mettre en adéquation avec les attentes du plus grand nombre des Villésiens.

Dans l'attente de ces rencontres, je vous réaffirme l'engagement de notre équipe municipale pour faire que Ville Sur Jarnioux reste une commune où il fait bon vivre et pour en faire un village rayonnant d'un point de vue économique et touristique.

L'ensemble des élus se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, joie, et réussite pour vous et l'ensemble de ceux qui vous sont chers.

Que cette nouvelle année soit basée sous le signe de la bienveillance entre tous.

Qu'elle soit également axée sous le signe de l'optimisme et des plaisirs partagés.

Bonne année 2022.

Bien à vous.

Gaëtan LIEVRE, Maire

Nouveaux horaires

Lundi : 9h00 -18h00

Mercredi : 7h30 -15h30

Mardi : 7h30 -12h00

Vendredi : 8h00 -12h00



REPAS DES AINES : Beau succès !

Le dimanche 12 décembre 2021, les Villésiens, âgés de 70 ans et plus, ont pu renouer avec le traditionnel « Repas des aînés » offert par la mairie. Une soixantaine de convives ont répondu présent Salle Du Tacot pour passer un moment festif autour du repas préparé et servi par le traiteur Mille & 1 Saveurs, et animé par l'orchestre Fred-Kohler.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas souhaité participer à cette journée, la municipalité leur a distribué un colis garni de produits gastronomiques, très appréciés en cette période de fêtes.

Ces échanges ont permis de renouer le contact pendant un instant au grand plaisir de chacun dans cette période où nombreux d'entre nous restent isolés.

Pascale Laurent, Adjointe



ECLAIRAGE LED / LE CRTE ET LA DEMARCHE PERFORMANCIELLE

Dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE), la municipalité s'est inscrite dans la démarche performancielle auprès du SYDER (SYndicat D'Energies du Rhône) qui possède la compétence «éclairage public».

Etant inscrite dans la liste de nos projets communaux sur le mandat 2020/2026, et face aux enjeux environnementaux, il s'agit de se diriger vers un éclairage LED plus responsable, plus performant, et adapté aux différents territoires de notre commune, à travers un plan d'action aux objectifs ambitieux.

QU'EST-CE QUE LA DEMARCHE PERFORMANCIELLE ?

- Une rénovation qui sécurise et fiabilise les installations.

La rénovation d'un patrimoine, parfois très vieillissant, permet d'engager une démarche de remise à niveau sécuritaire et fonctionnelle. Les installations, rénovées dans leur globalité, permettent d'éviter la mixité de technologies qui perturbe le fonctionnement global de l'installation.

- Une rénovation qui améliore la qualité de l'éclairage.

Les progrès technologiques en matière de faisceaux lumineux permettent d'éclairer uniquement les zones utiles. Une lumière plus riche permet de révéler plus fidèlement la voirie et ses abords.

- Une rénovation soucieuse de préserver la biodiversité.

Une étude préliminaire déterminera si l'usage de la lumière artificielle s'avère incontournable, conformément à la norme EN13201. Le matériel, alors préconisé, permettra de propager dans les espaces publics la lumière strictement nécessaire aux usagers. Des zones spécifiquement ciblées, comme les corridors écologiques, les trames vertes, seront traitées au cas par cas pour minimiser l'impact de l'éclairage sur la biodiversité.

En complément de ces atouts, la démarche performancielle offre également un avantage économique avec un retour sur investissement estimé entre 12 et 13 ans avec notamment :

- Une baisse des coûts de maintenance de l'ordre de 50 %

- Une baisse des dépenses énergétiques liées à l'éclairage public. Cet effet est néanmoins à nuancer dans le contexte actuel d'augmentation des tarifs d'électricité.

Gaëtan LIEVRE, Maire



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES : LA PENIERE

Le chantier est balisé et les riverains sont prévenus des contraintes susceptibles de les impacter.

La tranchée avec déroulage de la HTA et Orange est terminée chemin de la Pénrière. La finition des travaux est à prévoir pour fin février pour un commencement des travaux sur la partie Cosset début mars.

Pascale Laurent, Adjointe déléguée réseaux secs et humides, érosion



TRAVAUX ROUTE DEPARTEMENTALE 19 : Quelques retards...

En raison des conditions climatiques, la reconstruction du mur de soutènement qui retient la voirie Route de Saint Roch (RD19) a pris quelques retards.

Le département a tout de même autorisé la circulation aux véhicules légers afin d'améliorer la circulation sur le secteur, mais maintient la fermeture pour les poids lourds et transports scolaires afin de sécuriser le personnel qui œuvre sur ce chantier d'envergure.

Les maçons effectuent en ce moment le parement de pierres avec une méthode innovante permettant la nidification d'insectes et petits animaux.

Dès que les centrales d'enrobés auront réouvert (fermeture hivernale), il sera procédé à l'application d'une couche d'enrobé épaisse sur une longueur approximative de 700 mètres linéaires.

La remise en circulation totale devrait être effective entre fin février et mi-mars en fonction de la température avec un bel ouvrage d'art à la clé.

Jacky Roquecave, Adjoint délégué à la voiries



ZERO PHYTO : La commune déjà «Bon élève».

La loi Labbé, entrée en vigueur le 1er janvier 2017 limite fortement les possibilités d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

L'arrêté du 15 janvier 2021 étend l'interdiction d'utilisation de ces produits à l'ensemble des lieux de vie publics et lieux privés recevant du public dès le 1er juillet 2022.

Les terrains de sport, zones commerciales, cimetières, copropriétés et jardins familiaux sont concernés.

Les méthodes alternatives sont de faire rentrer le végétal dans les sites car la végétation joue un rôle majeur de production et protection des sols et de l'humus.

Ceci génère un surcoût car à titre d'exemple pour le cimetière, le bilan financier est le suivant :

Avant avec du désherbant = 400 €/an.

Après sans désherbant = 1880 €/an (comprenant des charges de personnel avec des travaux plus longs).

La municipalité avait déjà adopté l'attitude «zéro Phyto» depuis de nombreuses années. Nous avons même été récompensé avec l'attribution d'un label par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais.

L'objectif est d'aller vers une méthode utilisant des semences de végétaux nécessitant très peu d'entretien.

Nous encourageons fortement les habitants de la commune à opter pour de nouvelles habitudes qui seront un jour ou l'autre imposées à titre privé.

Pensons à notre planète !

Pascale LAURENT, Adjointe.

Il est **interdit** d'utiliser des produits phytopharmaceutiques

Depuis le 01/01/2017

Sur les espaces appartenant à une structure publique ouverts au public de type :



Parcs, jardins, espaces verts



Forêts



Promenades



Voies*

A partir du 01/07/22

Espaces publics ou privés fréquentés par le public ou à usage collectif



Propriété privée à usage d'habitation



Voies d'accès, zones de repos et espaces verts des lieux de travail*



Hôtels, auberges collectives, terrains de campings, parcs résidentiels de loisirs



Zones à usage collectif des établissements d'enseignement



Etablissements, maisons et centre de santé, EHPAD ...



MAM et domiciles d'assistants maternels



Etablissements sociaux et médico-sociaux*



Equipement sportifs*



Cimetières et columbariums



Parcs d'attractions et autres espaces de divertissement et de loisir*



Jardins familiaux



Aérodromes*



Zones accessibles au public des zones destinées au commerce et aux activités de service

TRI SELECTIF : Nouvelles consignes à adopter !

Comment et Pourquoi Trier ?

La simplification des consignes de tri va nous permettre de recycler davantage, de réduire les ordures ménagères, d'allonger la durée de vie des usines d'incinération, de créer des emplois locaux, de réaliser des économies de matières premières d'eau et d'énergies et de limiter les émissions de gaz à effets de serre.

Dans le cadre de la Loi AGECE (loi anti-gaspillage et économie circulaire votée en 2020), tous les citoyens devront donc être amenés à réduire leurs déchets et à les recycler.

A partir du 1er février 2022 lancement de la simplification des consignes de tri. Des informations supplémentaires seront fournis ultérieurement.

Savez vous ce que deviennent les déchets triés ?

- 15 bouteilles de lait = 1 arrosoir
- 8 boîtes de conserves = 1 boule de pétanque
- 20 bouteilles plastiques = 1 oreiller
- 250 canettes = 1 cadre de vélo
- 500 flacons de produits ménagers = 1 bac de collecte des déchets

Il est impératif que chacun d'entre nous d'adoptent de nouveaux gestes, de nouveaux comportements et ainsi continuer à trier toujours plus d'emballages et de déchets afin de préserver nos ressources naturelles.

Anne Laure ARENS REUTHER, Conseillère municipale

Les consignes de tri à partir du 1^{er} février 2022

EMBALLAGES

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
SAÔNE
agglo



Pas de cartons dans les conteneurs jaunes et bacs d'ordures ménagères



Pour : Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas-St-Sorlin, Rivolet, St-Cyr-le-Château, Ville-sur-Jarniou et Jassans-Riottier.

POUR BIEN TRIER :



Pas besoin de laver, il suffit de bien vider et égoutter les emballages.

**EN VRAC,
PAS EN SAC !**



Je peux aplatir mes cartonnettes pour gagner de la place.



Je ne les imbrique pas les uns dans les autres.

SUIVEZ LES INFORMATIONS UTILES DE VOTRE COMMUNE EN TEMPS REEL



Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application Gratuite PanneauPocket

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

EXPLORE IT ON AppGallery

